

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2023

04

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 04 avril 2023
Convocation du : 28 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

Finances : Approbation du Compte administratif 2022

Présents : Véronique CORTINOVIS, Valérie BERGER, Annie MACIOCIA, Annick PANTEL, Jean-Marc CURTET, Ludovic ROSTAGNAT, Dominique GOYARD, Edith MAGAT, Nadia NASRI.

Représentés :

Eliane PAYA a donné pouvoir à Annie MACIOCIA
Catherine BARCELLINO a donné pouvoir à Valérie BERGER
Nathalie THIMEL-BLANCHOZ a donné pouvoir à Véronique CORTINOVIS

Absents :

Caroline TERRIER, Christine PEREZ, Anne-Sophie RAMPON, Nicole RAMPON, Christine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Edith MAGAT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Véronique Cortinovis, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Caroline Terrier, présidente du CCAS, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	230 343.95 €
Recettes	<u>223 852.00 €</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 6 491.95 €
Excédent reporté N-1	30 677.84 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	24 185.89 €

<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	36 058.67 €
Recettes	<u>2 138.54 €</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 33 920.13 €
Excédent reporté N-1	40 252.17 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	6 332.04 €

Restes à réaliser dépenses d'investissement	0.00 €
---	--------

Hors de la présence de Madame Caroline Terrier, présidente et non comptée dans le quorum, le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif du budget CCAS 2022.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Véronique CORTINOVIS,
Présidente de séance

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur le site de Beynost.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme la comptabilité du CCAS suppose l'intervention de 2 instances : le Président et le comptable public ; il existe 2 types de comptes : compte administratif (Président) et **compte de gestion** (Comptable public).

A la séance du conseil d'administration lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Le compte administratif 2022 a été voté par le conseil d'administration le 4 avril 2023.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments du CCAS dont la résidence autonomie, aux frais afférents au portage de repas, à l'accueil de jour, aux repas intergénérationnels, aux activités et animations diverses de la résidence des Fontaines, aux aides versées, aux salaires, aux subventions versées aux associations,

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 103 683,81 € pour un effectif au 31.12.2022 de 4 agents. Le budget 2022 a augmenté de 5 % du fait des réformes sur les rémunérations de la fonction publique.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Évolution en valeur	Évolution en %
011	Charges à caractère général	115 800,17	116 153,76	353,59	0,3%
012	Charges de personnel	98 887,69	103 683,81	4 796,12	4,9%
65	Autres charges de gestion courante	4 623,31	8 956,00	4 332,69	93,7%
67	Charges exceptionnelles	555,55	-	555,55	-100,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 435,28	1 550,38	- 884,90	-36,3%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		222 302,00	230 343,95	8 041,95	3,6%

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (portage de repas, colis de Noël, concessions cimetière, accueil de jour, repas mensuels des aînés...), des loyers et charges de la résidence autonomie, des remboursements d'indemnités journalières, de la subvention municipale, du forfait autonomie versé par le département de l'Ain, ...

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Évolution en valeur	Évolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 583,36	30 677,84	7 094,48	30,1%
013	Atténuations de charges	5 257,64	1 315,32	- 3 942,32	-75,0%
70	Produits des services domaine et vente	67 446,00	61 755,00	- 5 691,00	-8,4%
74	Dotations et participations	84 200,00	85 000,00	800,00	1,0%
75	Autres produits de gestion courante	68 955,94	74 831,68	5 875,74	8,5%
77	Produits exceptionnels	3 536,90	950,00	- 2 586,90	-73,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		252 979,84	254 529,84	1 550,00	0,6%

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement font varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation. En effet, les investissements doivent, principalement, permettre de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social. Le CCAS n'étant pas propriétaire de ses locaux, il n'a donc pas vocation à investir (hors matériels, équipements divers, mobiliers).

Chapitre	Libellé	CA 2022	RAR 2022	Total CA + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	588,16	-	588,16
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	34 734,79	-	34 734,79
27	Autres immobilisations financières	735,72	-	735,72
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		36 058,67	-	36 058,67

Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements et excédents antérieurs.

Chapitre	Libellé	CA 2022	RAR 2022	Total CA + RAR
001	Résultat d'investissement reporté	40 252,17	-	40 252,17
16	Emprunts et dettes assimilées	588,16	-	588,16
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 550,38	-	1 550,38
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		42 390,71	-	42 390,71

III- **RECAPITULATIF**

Résultats de clôture de l'exercice

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	36 058,67	42 390,71	6 332,04
FONCTIONNEMENT	230 343,95	254 529,84	24 185,89
<i>Reports</i>	-	-	-
TOTAL	266 402,62	296 920,55	30 517,93

IV- **DETTE**

Le CCAS ne dispose actuellement d'aucun emprunt.



Pour le Président empêché,
Y. CORTINOVIS, Vice-Présidente